FICHE REPÈRES : HANDICAP AUDITIF

Diversité des handicaps auditifs et des modalités de compensation

La nature et le degré des déficiences auditives sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales. Les personnes déficientes auditives peuvent rencontrer à des degrés divers des difficultés de perception sonore, de communication, de maîtrise du langage oral et écrit, etc.

Chiffres clés

Selon l'Organisation mondiale de la santé, plus de 5 % de la population mondiale, soit 360 millions de personnes, souffre de déficience auditive incapacitante (perte d'audition supérieure à 40 décibels dans la meilleure oreille chez l'adulte et à 30 décibels dans la meilleure oreille chez l'enfant) – soit 328 millions d'adultes et 32 millions d'enfants. La plupart vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.
Source : World Report on Disability, OMS/Banque mondiale, 2011.

En France, d'après l'enquête Handicap-Santé, 10 millions de personnes rencontrent des problèmes d'audition. Pour 5,4 millions de personnes, ces limitations auditives, considérées comme allant de moyennes à totales, sont susceptibles d'avoir des répercussions sur leur vie quotidienne. Les difficultés auditives sont plus fréquentes en vieillissant. Après 50 ans, une personne sur trois en déclare et plus d'une sur deux après 80 ans. 46 % des personnes ayant des difficultés auditives moyennes à totales sont atteintes d'autres limitations (motrices, visuelles, intellectuelles, psychiques ou cognitives).

> À consulter : *Dossiers solidarité et santé*, n° 52 *: Vivre avec des difficultés d'audition : répercussions sur les activités quotidiennes, l'insertion et la participation sociale*, février 2014, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) : *http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dss52.pdf*

La déficience auditive est caractérisée par la perte totale ou partielle de l'acuité auditive. On distingue, dans la déficience auditive, la malentendance et la surdité. Elle peut être de naissance ou acquise, transitoire, évolutive ou stabilisée.
Les causes de cette déficience peuvent être des maladies héréditaires (génétiques, congénitales), des troubles liés à des complications à l'accouchement ou autres, accidentelles (agressions sonores par exposition à un bruit excessif), ou dues à certaines maladies infectieuses telles que la méningite ou à la prise de certains médicaments. Elle peut être aussi une conséquence du vieillissement. La déficience auditive peut être associée à d'autres troubles, telle la cécité (surdicécité).
Il est important de distinguer les personnes malentendantes et sourdes de naissance de celles qui le sont devenues. En effet, leur perception du monde diffère selon l'âge auquel survient la déficience auditive, leurs milieux familiaux, éducatifs, professionnels, ainsi que leurs moyens de communication avec le monde.

Sur le plan règlementaire

Les personnes sourdes et malentendantes peuvent se rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur handicap auditif. Une évaluation peut donner lieu, sous certaines conditions, à l'octroi

de la prestation de compensation du handicap. Dans ce cadre, les personnes concernées peuvent bénéficier d'aides comme le forfait surdité, ou le recours à des interfaces humaines, des aides techniques et financières. Les personnes sourdes-aveugles peuvent bénéficier du financement d'un aidant pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

À consulter :

Décret n°2005-1591 du 19/12/05 sous-section 3, loi du 11 février 2005 en terme « d'aide à la communication » pour les personnes déficientes auditive
Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Repères sur les formes de déficience auditive et les modalités d'adaptation

On parle de perte d'audition lorsqu'une personne n'est pas capable d'entendre aussi bien qu'une personne ayant une audition normale, le seuil étant de 25 décibels ou mieux dans les deux oreilles. Les surdités sont classées en fonction du degré de gravité de la déficience.

<table>
<tr><th>Formes de déficience</th><th colspan="2">Atteintes sur la perception</th></tr>
<tr><td>Déficience auditive profonde</td><td colspan="2">Aucune perception de la parole. Seuls les bruits forts ou très puissants sont perçus.</td></tr>
<tr><td>Déficience auditive sévère</td><td>La parole est perçue si la voix est très forte (l'appareillage peut être indispensable).</td><td rowspan="3">Des personnes malentendantes sont atteintes d'une perte d'audition moyenne à sévère. Elles communiquent néanmoins généralement par la parole et peuvent bénéficier du recours à des aides auditives, à des implants cochléaires et autres dispositifs d'aide à l'audition ainsi que d'un accès au sous-titrage.</td></tr>
<tr><td>Déficience auditive moyenne</td><td>Il y a perception si la parole est forte (les difficultés sont nettes sans appareillage).</td></tr>
<tr><td>Déficience auditive légère</td><td>Il y a perception de la parole mais avec des difficultés si celle-ci est faible.</td></tr>
</table>

En savoir plus : « Classification audiométrique des déficiences auditives », recommandation biap 02/1bis : http://www.biap.org/fr/component/content/article/65-recommandations/ct-2-classification-des-surdites/5-recommandation-biap-021-bis
https://www.biap.org/fr/recommandations/recommandations/ct-02-classification-des-deficiences-auditives

<table>
<tr><th>Moment d'apparition de la surdité</th><th colspan="2">Impacts sur la communication</th></tr>
<tr><td>Surdité acquise</td><td colspan="2">Si la surdité est intervenue après l'acquisition du langage, la personne devenue sourde restera investie dans la communication orale.
À noter : les personnes devenues sourdes à un âge avancé s'investissent rarement dans l'apprentissage de la langue des signes.</td></tr>
<tr><td>Surdité de naissance</td><td>La personne souffre généralement d'une perte d'audition profonde, ce qui veut dire qu'elle n'entend pas ou pratiquement pas. Elle communique le plus souvent par la langue des signes.</td><td>- Personne sourde ou malentendante d'une seule oreille : son mode de communication privilégié peut être la langue des signes, mais aussi l'oralisation, selon ses appareillages et son éducation.
- Personne sourde ou malentendante des deux oreilles avec différents niveaux de déficience :
certaines personnes sont appareillées de manière différenciée (système d'aide auditive reconstituant la sensation de stéréophonie).</td></tr>
<tr><td colspan="3">À noter :
- Une personne sourde peut rester dans l'incapacité d'utiliser sa voix ; elle est alors considérée comme sourde-muette.</td></tr>
</table>

Troubles auditifs	Manifestations
Hypoacousie	L'hypoacousie désigne une diminution brusque de l'acuité auditive, survenant sans cause apparente.
Hyperacousie	L'hyperacousie se traduit par une hypersensibilité de l'ouïe et par une intolérance à certains sons du quotidien et à des niveaux de bruit tout à fait ordinaires : aboiements, rires, sonneries du téléphone, robinets d'eau ou aspirateurs.
Presbyacousie	La presbyacousie est une perte d'audition liée à l'âge. Au début, la perte de l'audition se manifeste par des difficultés à comprendre les mots. La personne entend les sons mais ne distingue pas les mots prononcés. Cette difficulté s'accentue lorsque le bruit ambiant est fort par exemple dans un restaurant. La presbyacousie peut également se manifester par une sensation de tintement dans l'oreille (acouphène) et par l'impossibilité d'entendre les sons aigus. À noter : Les personnes qui perdent l'audition ont tendance à parler plus fort que la normale sans s'en rendre compte.
Acouphène ou bourdonnement d'oreille	L'acouphène est une sensation auditive non liée à un son généré par une vibration d'origine extérieure à l'organisme et inaudible par l'entourage. Le son perçu peut ressembler à un bourdonnement, un sifflement ou même à un tintement ressenti dans le crâne ou dans l'oreille, d'un seul côté ou des deux. Source : Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Acouph%C3%A8ne

Handicaps auditifs et troubles associés	
Surdimutité	Perte de l'usage de la parole provoquée par une surdité congénitale ou précoce. En savoir plus: http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/surdi-mutit%C3%A9/75648 À noter : Un sujet concerné par la surdimutité peut apprendre à prononcr les mots grâce à l'orthophonie.
Surdicécité Syndrome d'Usher	Ce syndrome associe une perte de l'audition à une affection dégénérative de la rétine. L'atteinte de l'oreille interne, cause de surdité profonde, est aussi responsable de troubles de l'équilibre. En savoir plus : https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndrome_d%27Usher
Troubles du comportement	Des problèmes d'audition, d'acouphène, peuvent générer des souffrances psychologiques, des tendances à l'irritabilité, voire des états dépressifs.
Troubles de l'équilibre	Certaines pathologies de l'audition peuvent affecter le fonctionnement du système vestibulaire situé dans l'oreille interne et provoquer des troubles de l'équilibre.

Moyens mobilisables en compensation

Aides auditives	Effets
Prothèses auditives	Ces appareils amplificateurs permettant de corriger une perte auditive. La plupart des prothèses auditives sont des appareils électroniques constitués d'un embout auriculaire, d'un microphone (pour capter les sons) et d'un amplificateur. L'ajustement de l'appareil aux conditions extérieures s'effectue par l'intermédiaire d'un bouton de contrôle du son. À noter : La prothèse auditive est prescrite par un oto-rhino-laryngologiste et est délivrée par un audioprothésiste, qui adapte et règle l'appareil en fonction des besoins particuliers de chaque individu.
L'implant cochléaire	L'implant cochléaire stimule les cellules sensorielles de l'oreille interne par des électrodes. L'indication de pose d'un tel dispositif se réduit actuellement aux surdités bilatérales profondes, d'origine congénitale ou non. Elle implique l'existence de cellules sensorielles saines. Des électrodes sont implantées dans la cochlée (partie de l'oreille interne) de l'individu en même temps qu'un récepteur est placé sous la peau, derrière l'oreille. Les électrodes sont reliés au récepteur par un fil. L'appareil est complété par un microphone, un amplificateur et un transmetteur externes, portés par le patient. Le coût de l'opération reste très élevé.

À noter : ces aides peuvent nécessiter des temps de rééducation importants. Elles peuvent aussi tomber en panne, laissant alors la personne qui en bénéficie dans une situation de surdité qui peut parfois durer et avoir des conséquences très graves.

Aides techniques et interfaces humaines	
Systèmes d'alarme vibrants et lumineux	Flashs, avertisseurs, coussins, réveils lumineux et vibrants…
Systèmes d'aide à l'écoute et à la communication	Téléphones spéciaux et amplificateurs de téléphones. Téléphone mobile compatible visiophonie, chat, SMS, texto. Casques pour la télévision. Télécommandes bluetooth. Fax.

Boucle d'Induction magnétique (BIM)	La boucle d'induction magnétique est un système qui s'adresse aux personnes disposant d'une aide auditive incluant la fonctionnalité "T" (téléphone). L'émission d'une boucle d'induction magnétique peut également être utile aux personnes malentendantes non appareillées, grâce à de petits récepteurs individuels dédiés. En savoir plus : *Bulletin Colporteur* édité par la société Électroacoustique Consultant (EaC 84), bureau d'études et installateur de boucles d'induction magnétique : http://www.eac84.com/librairie/-2-le-colporteur-comment-fonctionne-une-bim.pdf
Systèmes FM avec micros HF	Pour éviter la gêne occasionnée par le bruit environnant, ce système permet de recevoir la parole d'un interlocuteur privilégié directement dans la prothèse auditive. En savoir plus : http://www.surdi.info/
Visioguide	Le visioguide est un appareil numérique portable qui diffuse des séquences vidéo de commentaires interprétés en langue des signes, codés en LPC ou accompagnés d'un sous-titrage.
Visio-interprétation	Procédé d'interprétation à distance par Internet.
Retranscription écrite de la parole	La retranscription écrite d'échanges oraux en direct peut être effectuée aux moyens de : - la sténotypie (machine de saisie de phonèmes à l'aide d'un clavier), - la vélotypie (manière d'écrire rapidement), - la reconnaissance vocale ou transcription simultanée de la parole. Le texte est projeté simultanément sur écran.
Sous-titrage	Le sous-titrage est une technique utilisée lors de la diffusion d'œuvres (cinématographiques, théâtrales, etc.) qui permet de restituer les dialogues sous forme de texte affiché. En savoir plus : Charte relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), décembre 2011 : http://www.csa.fr/content/download/20043/334122/file/Chartesoustitrage122011.pdf
Interfaces/aides humaines	Service d'interprètes en langue des signes, en langage parlé complété, codeur, preneur de notes.

En savoir plus : Jérôme Goust, Guide des aides techniques pour les malentendants et les sourds, Rueil-Malmaison, Liaisons, 2009.
http://www.mollat.com/livres/jerome-goust-guide-des-aides-techniques-pour-les-malentendants-les-sourds-9782878807899.html

Tableau Langues et codes	
Langue des Signes	La langue des signes est une langue à part entière, une langue visuelle. Elle est constituée de 5 paramètres : positions des doigts et de la main, mouvements, emplacement et expressions du visage. Elle comporte également une syntaxe et une grammaire. Chaque pays a sa propre langue des signes en lien avec sa culture, et la base commune (la grammaire spatiale commune) à toutes les langues des signes permet aux sourds de tous les pays de communiquer entre eux au bout de quelques heures.

Alphabet dactylologique, alphabet manuel ou encore alphabet digital	L'alphabet dactylologique ou alphabet manuel ou encore alphabet digital est l'alphabet de la langue des signes : il sert à représenter des lettres et non des mots entiers (par exemple, lorsqu'on a besoin d'épeler un mot). En langue des signes française (LSF), il s'effectue avec la main droite pour les droitiers et la main gauche pour les gauchers. En langue des signes britannique, il s'effectue avec les deux mains. Ces codes alternatifs ne font pas partie de la structure interne d'une langue des signes naturelle et ne sont pas nécessaires dans une conversation entre locuteurs d'une langue des signes appartenant à la même communauté. L'alphabet de la langue des signes française (LSF) a été, sinon inventé, du moins développé par l'abbé de l'Épée au XVIIIe siècle. Certaines langues des signes utilisent un alphabet qui présente des similitudes avec celui de la LSF, par exemple les alphabets de la langue des signes américaine (ASL) et de la langue des signes québécoise (LSQ). L'alphabet de la LSF, de l'ASL et de la LSQ est composé de vingt-six signes plus ou moins arbitraires pour les lettres de l'alphabet, mais dont la majorité évoque la graphie de l'alphabet latin. Source : http://fr.wikipedia.org
Langue parlée complétée	La langue française parlée complétée est un code gestuel qui permet de transmettre et recevoir au mieux la langue parlée. Syllabe par syllabe, la main près du visage complète la lecture labiale et permet de compenser les sons mal perçus du fait de la surdité. De cette manière, la personne sourde parvient à distinguer les sons dont les images labiales sont identiques. En plus de permettre d'éviter les confusions liées aux sosies labiaux, ce code permet par ailleurs de rendre visibles les phonèmes arrière. Source : http://www.surdi.info/
Lecture labiale	Les personnes sourdes et malentendantes, même appareillées ou implantées, reçoivent la parole de manière incomplète ou déformée. La lecture sur les lèvres, ou lecture labiale, permet d'améliorer significativement la perception du langage. La lecture labiale est spontanée mais peut être entraînée pour une meilleure efficacité. En lecture labiale, le jeune sourd ne peut pas percevoir au-delà de 30 % du message émis. La suppléance mentale et l'utilisation de la langue française parlée complétée permet de majorer le niveau de réception et de compréhension. Source: http://www.surdi.info/
Bilinguisme	Le bilinguisme a pour but de donner à l'enfant sourd la maîtrise de la langue des signes et celle du français écrit. La langue des signes lui permet de comprendre et de s'exprimer sans difficulté ; la langue française, notamment dans sa modalité écrite, lui permet de s'intégrer plus facilement dans la société. Source : http://www.surdi.info/
Makaton	Le makaton est un programme d'aide à la communication et au langage constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Source : http://www.makaton.fr
Alphabet de Lorm	L'alphabet de Lorm est une technique de communication avec les sourds-aveugles inventée par Heinrich Landesmann, plus connu sous le pseudonyme de Hieronymus Lorm (1821-1902). Écrivain et philosophe autrichien, il perd l'ouïe à l'âge de 16 ans et la vue à l'âge de 60 ans. Il a inventé ce moyen de communication pour pouvoir continuer à échanger avec sa fille. L'alphabet de Lorm est un système de lettres représentées par des traits et

	des points tracés, frappés et tambourinés dans la paume ou sur les doigts de l'interlocuteur. Cette technique permet aux personnes qui la maîtrisent d'écrire jusqu'à 75 syllabes par minute, ce qui est moins que la langue des signes, mais présente l'avantage d'être accessible aux aveugles. Sources : www.tactuel.ch ; http://fr.wikipedia.org
Écriture dans la paume	Pour certains sourds-aveugles, on utilise l'écriture lettre à lettre. La paume de la main est utilisée comme support d'écriture de lettres en capitale avec l'index. Cette méthode dénommée POP (Print On Palm) dans les pays anglophones est assez lente mais efficace car tout le monde peut l'utiliser avec des sourds-aveugles. Elle est basée sur les lettres capitales en « noir », mais standardisées quant à l'ordre des traits à tracer sur la paume. Cette méthode est très facile à acquérir. Si la personne sourde-aveugle a des difficultés en réception, elle peut alors poser son autre main sur l'index qui trace les lettres. Source : Sandrine Schwartz, Éléments pour une analyse de la langue des signes tactile pratiquée par les personnes sourdes-aveugles, mémoire de DEA de linguistique, université Paris-8 : http://ciel8.free.fr/SPIP-v1-7-2/IMG/pdf/DEA_Sandrine_Schwartz_LS_Tactile.pdf
Communication Améliorée et Alternative ou Communication Augmentée et Alternative	"… Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif." Elisabeth Cataix-Nègre, 2017. Voir : Comment réussir votre projet de Communication Alternative Augmentée ? Hoptoys.fr ; Site internet de l'école inclusive : https://ressources-ecole-inclusive.org/la-communication-augmentee-et-ou-alternative/

À noter :

Certaines personnes sourdes, leurs familles, mais aussi des associations, des sociologues, des ethnologues soutiennent la promotion de la culture sourde. Cette affirmation et cette revendication poussent certaines personnes à rejeter la notion de « handicap » concernant la surdité.

> « Le préjugé audiocentriste (l'audition représente la norme) a la vie dure. Ni anormaux ni handicapés, les sourds ne se définissent pas par rapport à un déficit d'audition. Ils sont toujours étiquetés en fonction d'une norme qui n'est pas la leur. Ce ne serait pas une différence physique, bien réelle par ailleurs, qui distinguerait les sourds des entendants, mais une différence culturelle. » Jérôme Souty
>
> > Consulter : Jérôme Souty, « Les sourds, une "ethnie" à part ? », *Sciences humaines*, n° 133, décembre 2002 : http://www.scienceshumaines.com/les-sourds-une-ethnie-a-part_fr_2753.html

D'autres personnes sourdes ont une autre posture : elles considèrent qu'elles ont un handicap tout en revendiquant que leur identité et leur personne ne doivent pas être réduites à celui-ci.

> Témoignage de Vivien L., sourd de naissance, appareillé, documentaliste de métier et éducateur spécialisé diplômé : être sourd, un handicap ?
>
> « Le mot "handicap" peut faire bondir beaucoup de gens comme si ce mot était signe de faiblesse, d'anormalité. À mon niveau, le handicap auditif révèle juste un manque et pas forcément une maladie. La surdité n'est pas une maladie. N'ayons pas peur des mots. Le handicap est présent en fonction du contexte, quand ce manque fait ressurgir un décalage. Un géant parmi les lutins est un "handicapé" car

le lien sera complètement différent. Le géant devra s'adapter comme les lutins pour essayer au mieux de communiquer, vivre ensemble. Alors qu'un lutin parmi d'autres lutins, rien n'est différent (enfin presque, puisque chaque lutin est unique).

Il est vrai que dans notre société ce mot est péjoratif. Pour moi, c'est juste un fait. Si j'admets que ma surdité n'est pas un handicap donc je ne dois pas avoir tous les avantages qu'ont les personnes handicapées. Un peu radical, non ?

Doit-on trancher ? Peut-on nuancer en fonction de l'environnement, du contexte comme je disais plus haut ? Le handicap au niveau de la surdité fait partie de la différence et on ne peut pas le nier. Je considère que c'est comme ça mais que cela ne fait pas toute ma personne. À travers les témoignages, les rencontres, le handicap peut souvent nous faire faire des trucs que nous n'aurions imaginés.

Handicap ou pas, je ne m'enfermerai pas dans une définition. Juste dans un constat à l'instant T. Sourd ou pas, cela ne m'empêchera pas de rêver et d'accomplir des projets les plus fous. »

À consulter : le blog de Vivien, Apprendre à écouter :
https://apprendreaecouter.com/pourquoi-ce-blog/

Apparences et réalités

Les handicaps invisibles

Ces handicaps sont plus fréquents qu'on ne l'imagine. Beaucoup de difficultés ne sont pas apparentes. Le port d'une prothèse auditive, la surdité, la fatigabilité… ne sont pas toujours visibles au premier abord. Or, contrairement aux idées reçues, les gênes cachées sont parfois plus « handicapantes » que celles qui sont visibles. Celles et ceux qui en sont atteints, même s'ils arrivent à entendre, communiquer, le font imparfaitement, et au prix d'efforts importants ou grâce à des aménagements adaptés.

Les handicaps trompeurs

Certains types de handicap peuvent donner une image trompeuse de la personne qui en est atteinte. Certaines personnes sourdes même appareillées et/ou oralisant bien pourraient connaître des difficultés pour suivre une conversation dans un environnement bruyant. Ces processus peuvent constituer des obstacles à une qualité relationnelle.

Conseils pour une qualité relationnelle

Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne déficiente auditive en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Se présenter, penser à écrire son nom (les noms propres et certaines consonnes pouvant être difficiles à comprendre),
- Disposer d'un papier et d'un crayon pour permettre la communication par écrit,
- S'assurer que la personne vous regarde avant de commencer à lui parler,
- S'assurer de ne pas être dans l'obscurité ou à contre jour,
- Bien articuler, ne pas parler trop vite, être expressif (sans exagérer),
- Éviter des phrases trop longues, compliquées ou hors du contexte dans lequel vous vous trouvez.

Ressources bibliographiques

Guides pratiques, témoignages, rapports, actes de colloque, média, etc.

Guides du Ministère de la Culture disponibles sur : www.culture.gouv.fr
Culture et handicap, guide pratique de l'accessibilité, 2007 ; Accessibilité et spectacle vivant, 2009 ; Équipements culturels et handicap mental, 2010 ; Expositions et parcours de visite accessibles, 2016 ; Cinéma et accessibilité, 2018 ; Pour un enseignement artistique accessible : danse, musique, théâtre, 2020.
Cahier danse et handicap auditif, pour l'accessibilité des pratiques chorégraphiques, Cemaforre-Centre national de la danse, cnd.fr
Cécile Allaire, *Informer les personnes sourdes ou malentendantes : partage d'expériences*, Inpes, 2012.
DREES, Fiche 23 « Les établissements et services pour personnes handicapées », édition 2020
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2023%20-%20Les%20établissements%20et%20services%20pour%20personnes%20handicapées.pdf
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, www.cnsa.fr ; handicap.gouv.fr
Joël Chalude, *Je suis né deux fois, fragments d'une identité,* Autobiographie de Joël Chalude, artiste, mime, sourd, Decitre, 2002.
Virginie Delalande, Sourde, avocate, intervenante en conférence, Handicapower.com
Yves Delaporte, *Les sourds c'est comme ça,* Maison des sciences de l'homme, 2011.
Denis Diderot, *Lettre aux sourds et muets, à l'usage de ceux qui entendent et qui parlent,* 1751.
Lorena A. Hickok, *L'Histoire d'Helen Keller,* Pocket Jeunesse, 1997.
T.K. Holcomb, *Introduction à la culture sourde,* érès, 2016.
Emmanuelle Laborit, *Le cri de la mouette,* Emmanuelle Laborit, Robert Laffont, 1994.
Charte relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes, Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), décembre 2011 : http://www.csa.fr/content/download/20043/334122/file/Chartesoustitrage122011.pdf
Samuel Le Morvan, Dossier surdité et accessibilité, http://babylon-design.com/surdite-et-accessibilite-constat/
Marc Renard, *Les sourds dans la ville, surdité et accessibilité,* Ardds, 1999.
Actes du Forum Art, culture, surdité, Cemaforre/Eucrea France, Paris, 2002, www.cemaforre.asso.fr
Surdicécité Identité, Diversité, Créativité. De la complexité des situations à l'inventivité des pratiques professionnelles, Actes de colloque, 30 et 31 janvier 2014 à Toulouse. Centre national de ressources Handicap rare surdicécité, 2014, www.cresam.org
L'histoire silencieuse des sourds du Moyen Âge à nos jours, Exposition au Panthéon du 19 juin au 14 octobre 2019, (lire l'article sur internet https://www.herodote.net/Trouver_sa_place_dans_un_monde_entendant-synthese-2593.php)
La noétomalalie historique : https://noetomalalie.hypotheses.org
Centre national d'information sur la surdité www.surdi.info
Anne-Sarah Kertudo, Directrice de Droit Pluriel, video sur Bastamag.net
Media
Lilavie : www.lilavie.fr

Media'Pi et Art'Pi magazine artistique Sourd
France 5 : émission L'œil et la main
Radio Vivre Fm 93.9 : www.vivrefm.com